

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 février 2020

OBJET :

Convention visant à l'accompagnement d'un porteur de projet au développement d'ateliers de co-réparation

Rapporteur : M. VOGIN
Délibération n°7

EXPOSE DES MOTIFS

Lors de sa réunion du 17 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention visant à l'accompagnement d'un porteur de projet au développement d'ateliers de co-réparation, dit « Repair Café ».

Au terme d'une année de fonctionnement et au regard de la participation des habitants, ces ateliers ont rencontré un franc succès. En effet, la lutte contre l'obsolescence programmée est devenu également un enjeu économique et environnemental qui séduit de plus en plus de nos concitoyens.

Par ailleurs, la commune, porteur de ce projet projetait de faire fonctionner son repair café dès la 2ème année en parfaite autonomie et ainsi se limiter à l'adhésion au réseau des « Repair Cafés » de la métropole et aux avantages qui lui sont liés, soit à s'acquitter d'une participation financière de 500 €.

Malgré une fréquentation régulière, la création d'une association demande encore du temps et l'aide apportée par la MJC Lorraine demeure incontournable pour pérenniser ces ateliers prisés par les habitants. Pour ce faire, la commune doit revoir sa participation financière initialement estimée à 500 € et la fixer à hauteur de 2500 € et ce, conformément à l'article 9 de la convention approuvée le 17 décembre 2018.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une participation financière de 2500 € à la MJC Lorraine. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 13 février 2020.

Pour Extrait

 **Michel BREUILLE,**
Maire

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	19
- Nombre de votants :	24
- Convocation du Conseil municipal le :	30 janvier 2020
- Convocation distribuée le :	30 janvier 2020
- Affichage du compte-rendu le :	14 février 2020
- Affichage du procès-verbal le :	6 mars 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, MME KIENER, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. ROSSIGNON, M. PERNOSSI, M. GONCALVES, M. HOFFER, M. CLOMES, M. LEINSTER, MME POYDENOT, MME MATHIEU, M. MARSON, MME CLAIR, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- MME Christine SIMONNET à M. Gilles SAPIRSTEIN
- M. Jacky THOUVENIN à MME Nadine CADET
- MME Véronique SAGET à M. Michel BREUILLE
- M. Louis CAUSERO à M. Pascal LAURENT
- M. Matthieu RIFF à MME Sandrine MATHIEU

ABSENTS

- MME DOLATA
- MME LANZI
- M. DI TOMMASO
- MME PAGELOT
- M. PROVIN

SECRETAIRE DE SEANCE

- M. CLOMES

Pour extrait



Michel BREUILLE,

Maire